

Avenir Berne Romande

Prise de position du Conseil du Jura bernois

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a été consulté sur le projet Avenir Berne Romande et en particulier sur la réorganisation de l'administration décentralisée. Le CJB est globalement favorable aux orientations prises par le gouvernement bernois et communiquées ce jour. Il émet cependant quelques points d'attention.

Généralités :

Le CJB a tout d'abord salué la prise en compte d'une partie des avis mentionnés lors de la première consultation, notamment pour ce qui est de l'organisation en pôles de compétences. Une concentration généralisée de l'administration cantonale n'aurait pas permis de répondre aux attentes et aux besoins des instances régionales.

Le concept général de réorganisation permettra de revoir l'administration décentralisée et de la rendre plus efficiente et efficace, il est donc primordial que les besoins des différents secteurs d'activité puissent être pris en compte, notamment en termes d'espaces et de m².

Pôle bilingue et renforcement du pôle francophone formation secondaire II :

Le CJB a grandement salué les efforts entrepris pour qu'un lieu adéquat puisse être trouvé afin d'accueillir le ceff ARTISANAT. Le lieu choisi est idéal et permet de répondre à un certain nombre de doléances, en particulier l'accessibilité en transports publics et les temps de trajet depuis le Jura bernois et le canton du Jura. Le CJB sera particulièrement attentif à la question de la répartition et de l'organisation des filières de la formation professionnelle. En effet, cette dernière est primordiale afin que le transfert du ceff s'effectue dans les conditions annoncées et que ce dernier puisse continuer à se développer dans les années à venir.

Pôle administration francophone :

Le CJB a salué le regroupement des offices des poursuites et faillites du Jura bernois et du Seeland, avec le siège dans le Jura bernois et une agence à Bienne. Chaque région continuera à disposer de guichets. Cette réorganisation permettra de conserver un équilibre global entre les administrations cantonales (services francophones) du Jura bernois et de Bienne.

Concernant l'Intendance des impôts Jura bernois-Seeland, le CJB a demandé à ce que les nominations des fonctions de cadres puissent être inscrites dans la législation sur le statut particulier afin que le CJB et le CAF aient la possibilité de prendre part à ces nominations (comme cela est déjà le cas pour d'autres fonctions de l'administration). En effet, le CJB a rappelé l'importance d'engager des personnes disposant des compétences linguistiques nécessaires mais également d'une compréhension de notre région et de ses besoins.



Pôle justice et police :

Le CJB a préavisé favorablement la création du pôle justice et police, nécessitant la construction d'un nouveau bâtiment à Reconvilier. Le rapport présente une solution provisoire en prévision de l'inauguration du nouveau bâtiment (2029). Dans sa prise de position, le CJB avait demandé à ce que la solution provisoire puisse être prévue dans le Jura bernois, en rappelant que la région dispose de surfaces qui permettraient d'accueillir les administrations concernées.

Concernant l'organisation de la police, le CJB a souhaité insister sur le fait que le Sud du Pierre-Pertuis doit garder ses unités, notamment à Saint-Imier et à La Neuveville afin de conserver un service de proximité. A terme, le tout ne devra pas être centralisé dans le pôle justice et police.

Pôle CJB et jeunesse & sport :

Le CJB salue les propositions de modifications faites par rapport à la première consultation. L'ancien district de La Neuveville reste ainsi bien doté, permettant que l'entier de la région puisse se sentir considéré dans le projet.

Informations et contacts

- Cyprien Louis, président du CJB, 078 714 45 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 079 482 34 72
- Secrétariat général du CJB, 031 633 75 73

La Neuveville, le 11 novembre 2022

